

Romney, Paul, *Getting it Wrong: How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation* (Toronto, University of Toronto Press 1999), x-332 p.

John T. Saywell

Volume 54, Number 4, Spring 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/005612ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/005612ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Saywell, J. T. (2001). Review of [Romney, Paul, *Getting it Wrong: How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation* (Toronto, University of Toronto Press 1999), x-332 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54(4), 593–595.
<https://doi.org/10.7202/005612ar>

ROMNEY, Paul, *Getting It Wrong: How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation* (Toronto, University of Toronto Press 1999), x-332 p.

Paul Romney est un historien de combat qui ne cède jamais un pouce de terrain et ne fait pas de prisonniers. *Getting it Wrong* est un champ de bataille semé de morts et de blessés, c'est-à-dire de tous les universitaires, politiciens et juges qui ont vu dans le fédéralisme canadien autre chose — en histoire, par convention ou selon la loi — qu'un pacte intervenu entre provinces et nations. Leur ignorance, leur oubli ou leur refus délibéré d'accepter la version que donne Romney de notre histoire a mené à la gaffe historique de Trudeau qui a compromis l'existence même de la Confédération : le rapatriement de la constitution sans le consentement du Québec.

L'auteur développe son argument sur deux volets. Le premier porte sur l'histoire et les héros du XIX^e siècle, tous familiers à quiconque a parcouru l'œuvre de Romney depuis le milieu des années 1980. Le second, de nature largement historiographique, s'attaque aux fabricants de mythes — « Je ne traiterai personne de menteur ; et cela rendra ma tâche plus difficile » — ces historiens et autres scélérats qui ont proposé une interprétation différente de l'histoire et ont anéanti l'œuvre de ses héros. Bien que l'ouvrage s'achève sur la gaffe politique et juridique du rapatriement et sur une homélie à propos de la nécessité d'une histoire qui soit commune aux anglophones et aux francophones, il traite surtout de l'Ontario et des anglophones.

Romney postule d'abord que le *self-government* local ou provincial, qu'il choisit d'appeler souveraineté, constitue le trait fondamental de l'histoire politique et constitutionnelle canadienne. L'Acte constitutionnel de 1791 a été vu, et par les Français et par les Anglais, comme un pacte ou un traité qui reconnaissait le droit au *self-government* et qui, comme l'a noté

Robert Baldwin en 1828, ne pouvait être modifié unilatéralement. Le gouvernement responsable constituait donc, bien qu'astucieusement déguisé en question de politique intérieure, un rejet de la « suprématie législative de l'empire », une réaffirmation du pacte. Mais ce *self-government* demeurait illusoire, car l'Ontario n'avait échappé à la domination impériale que pour se retrouver sous celle des Français. Le solution à ce problème résidait donc dans la Confédération, à la fois divorce et re-mariage sous un nouveau régime contractuel, pacte entre provinces et nations fondé sur l'autonomie ou la souveraineté des provinces et selon lequel le pouvoir législatif était partagé avec un nouveau gouvernement central. Mais la loi constitutionnelle de 1867 était à peine sanctionnée que le gouvernement responsable était mis en péril par Macdonald, cet hypercentralisateur qui, juridiquement et politiquement, contesta ou nia la souveraineté des provinces. Il se heurta d'abord à Oliver Mowat qui, durant un quart de siècle, le combattit devant les tribunaux et, grâce à l'appui décisif de lord Watson au Comité judiciaire (du Conseil Privé), assista à la constitutionnalisation de sa conception de la souveraineté législative et exécutive des provinces.

L'autonomie provinciale est demeurée au centre de la pensée politique québécoise, mais le Canada anglais a oublié. La victoire acquise, il lui sembla plus important de s'occuper d'autres sujets — construire le pays, participer à des guerres, faire face aux crises économiques — que de garder vivace le souvenir des batailles anciennes. Et c'est ainsi que trouvèrent la voie libre les fabricants de mythes, porteurs d'une conception hérétique de l'histoire et de la constitution. Dirigés par Donald Creighton, ils persuadèrent le naïf public du xx^e siècle des vérités d'une vision centralisatrice selon laquelle la Confédération était la création d'un gouvernement central tout-puissant à qui avait été dévolue la responsabilité, et le pouvoir qui y correspond, d'édifier un État transcontinental capable de résister à la menace venue du sud.

Les droits des provinces devinrent un obstacle sur la voie de la grandeur nationale ou de la survie. Politologues et juristes nièrent, en termes d'histoire ou de loi, la validité de la théorie du contrat. Tenants du centralisme, des universitaires de toutes allégeances attaquèrent la jurisprudence et la légitimité du Comité judiciaire et en effacèrent la présence.

C'est ainsi qu'en 1981 la Cour suprême du Canada fut invitée à trancher la question suivante : le gouvernement du Canada était-il tenu, juridiquement ou en vertu des conventions constitutionnelles, d'obtenir le consentement des provinces pour modifier la constitution d'une manière

qui toucherait à la juridiction provinciale. Le tribunal décida (à 7 contre 2) qu'un tel consentement n'était pas requis sur le plan juridique. Mais sur le plan des conventions, il se limita à déclarer (à 6 contre 3) que le consentement des provinces était nécessaire « dans une grande mesure » (a substantial measure). Juridiquement, la mémoire historique du Canada était ainsi oubliée et tronquée ; politiquement, le rapatriement sans le consentement du Québec anéantissait le pacte intervenu entre provinces et entre nations.

Une brève recension ne peut rendre justice à un ouvrage aussi richement nuancé et aussi provocant, pas plus qu'elle ne saurait amorcer avec l'auteur un débat qui, de par sa nature même, doit aussi être nuancé. Je suis certes de ceux qui croient, tout comme Romney, que la constitution de 1867 n'était pas, sur le plan juridique, aussi centralisatrice que l'ont prétendu de nombreux commentateurs, et je suis même disposé à accepter l'idée d'un pacte politique entre provinces et nations. Mais la loi constitutionnelle selon Mowat et la « reconstruction » de la loi par les lords Watson et Haldane m'apparaissent sans fondement et tout aussi biaisées que celle des fabricants de mythes centralisateurs. Je suis certes de ceux qui ne sont pas d'accord avec le cadre d'interprétation de Creighton ou avec son analyse de certains événements. Mais je demeure déconcerté par les propos de Romney qui accuse certaines personnes d'avoir délibérément utilisé l'histoire à des fins de propagande. D'autres seront tout aussi troublés par les prétentions extravagantes de l'auteur au caractère « unique » de son interprétation. En mettant à jour et en démolissant les « partis pris omniprésents » dans l'histoire qu'on lui enseigna à Toronto il y a quelque vingt ans, Romney recourt trop souvent à des phrases telles que « j'ai découvert », « je rétablis », « je conteste », ou même « j'ai découvert par hasard ». Car notre historien de combat ne doute en rien de la vérité de son interprétation ou de sa signification à notre époque. « Si l'information contenue dans cet ouvrage avait été connue il y a vingt ans, écrit-il, peut-être aurait-elle empêché le gouvernement canadien d'agir unilatéralement ou donné à la Cour suprême l'audace d'insister sur l'unanimité des provinces. »

JOHN T. SAYWELL

Département d'histoire

Université York

Traduction : Pierre R. Desrosiers